

DÉLIBÉRATION

N° CS-2023-03

OBJET : STEU Dému et Campagne : Pouvoir au Bureau

Nombre de membres en exercice : **26**
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Date de convocation : 6 mars 2023
Votes contre : 0
Votes pour : 0
Abstentions : 26

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Cazaubon-Barbotan Les Thermes, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président**.

Secrétaire de séance : Isabelle TINTANE

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, LAPORTE Régis, PASQUIER Henri, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT, MAURAS Marie-Claude (pouvoir à Pascal TROTTA).

Délibération :

Suite aux réponses au marché public pour la réhabilitation des stations d'épuration de Dému et Campagne d'Armagnac, paru le 9 décembre 2022 avec réponses attendues le 15/02/2023, Suite à l'analyse faite par le Maître d'œuvre Boubée-Dupont Environnement des réponses reçues, Sur avis de la commission MAPA qui a examiné ce rapport le 14 mars dernier,

Le Président propose :

- de ne pas attribuer ce marché,
- de poser des questions complémentaires à plusieurs entreprises de chaque lot,
- de donner au Bureau pouvoir d'attribuer chaque lot de ce marché
- d'informer les financeurs de cette décision

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de donner pouvoir au Bureau d'attribuer le marché et donne pouvoir au Président de signer ensuite les marchés et d'en informer les organismes financeurs (AEAG et CD 32).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

